

MARE è MACHJA

RALLYE de PIETROSELLA
13, 14 et 15 Novembre 2020

6^{ème}



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE MARE è MACHJA 2020



Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse

BP - 874 - 20192 AJACCIO CEDEX 5 . www.asacc.fr email : tdc.asacc@orange.fr



5^{ème} Rallye Naziunnali Pietrosella MARE è MACHJA 2020 VHC

13 - 14 - 15 Di Nuvembri 2020

Coupe de France des Rallyes 2021 VHC
Championnat de Ligue Corse

REGLEMENT PATRICULIER SPORTIF

Permis d'organisation FFSA n°419 du 9/09/2020
Permis d'organisation Ligue N° N/05/2020 du 13/08/2020

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE MARE è MACHJA 2020

SOMMAIRE

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1P - ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS
- 1.2P. ELIGIBILITE
- 1.3P. VERIFICATIONS

Article 2P - ASSURANCES

Article 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
- 3.2P. EQUIPAGES

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.3P. ASSISTANCE
- 4.8P. EXTINCTEURS

Article 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
- 6.2P. RECONNAISSANCES

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELAVES AUX CONTROLES
- 7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABONDONS / RALLYES 2

Article 8P – RECLAMATION - APPEL

Article 9P – CLASSEMENTS

Article 10P – PRIX

5ème Rallye MARE à MACHJA 2020 VHC

Ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2020

Tous les Officiels et articles du *Rallye Mare à Machja 2020* Moderne lui seront opposables sauf si précisions apportées dans le règlement particulier

PROGRAMME – HORAIRES

Voir Règlement particulier du Rallye Moderne

Permanence du Rallye

ASACC TOUR DE CORSE
Rte de Mezzavia - 20090 AJACCIO
Tel 04 95 23.62.60- Mail : tdc.asacc@orange.fr
Jusqu'au jeudi 12 Novembre 2020

PC Course Permanence du Rallye

Du Vendredi 13 et jusqu'à la fin du rallye

Mairie Annexe Pietrosella

Tableau Officiel d’Affichage

Pc course – Mairie Annexe Pietrosella
www.pksoft.fr

Reconnaisances

Samedi 7 et Dimanche 8 Novembre 2020

Mercredi 11 et Jeudi 12 Novembre 2020

De 8h00 à 22h00

De 8h00 à 22h00

Liste des Engagés et attribution des N°

Lundi 9 Novembre 2020 à 18h30

Heure de mise en place du parc de départ :

Vendredi 13 novembre 2020 de 17H00
sur convocation Parking d'Isolella

1ère réunion des Commissaires Sportifs

Vendredi 13 novembre 2020 à 22h30

Publication des équipages admis au départ

Vendredi 13 novembre 2020 à 23h00

Départ Etape 1 d'Isolella

samedi 14 novembre 2020 à 13h00

Arrivée Etape 1 d' Isolella

samedi 14 novembre 2020 à 17h41

2ème réunion des Commissaires Sportifs

Samedi 14 novembre 2020 à 17h30

Publication des résultats partiels et ordre départ de la 2ème étape

samedi 14 novembre 2020 à 21h00

Départ étape 2 d'Isolella

dimanche 15 novembre 2020 à 9h00

Arrivée étape 2 à Isolella

dimanche 15 novembre 2020 à 12h41

3ème réunion des Commissaires Sportifs

Dimanche 15 novembre 2020 à 12h00

Publication des résultats partiels

dimanche 15 novembre 2020 30 min après
l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Vérifications finales

dimanche 15 novembre 2020 à 15h30

Publication des résultats du rallye

dimanche 15 novembre 2020 30 min après
l'affichage des résultats provisoires

Remise des prix

dimanche 15 novembre 2020 à 15h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise



Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse

BP – 874 – 20192 AJACCIO CEDEX 5 . www.asacc.fr email : tdc.asacc@orange.fr

Le 5^{ème} Rallye Mare à Machja VHC Les 13,14 et 15 Novembre 2020

en qualité d'organisateur administratif et technique avec la participation des ASA de la Ligue Corse du Sport Automobile et le soutien de **La Mairie de Pietrosella**, CCAS Marinca de Porticcio et des communes traversées.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 419 du 9/09/2020 la et par la Ligue Corse du Sport Automobile N/05/2020 en date du 13/08/2020

Comité d'Organisation

Président : Christian LECA

Membres :

Quentin BIANCARDINI

Stéphanie CACCAVELLI

Félix CASABIANCA

Gisèle CASABIANCA

Albert DALLA COLETTA

Ange-Paul DESANTI

Guy FIORI

Vincent GIACOMO

Gilbert LEROYER

François MAESTRACCI

Pierre OGGIANO

Jean-Paul PEREZ

Jean RASORI

André VARALDO

Secrétariat du rallye

Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio

Adresse postale :

ASACC TOUR DE CORSE

BP 874

20192 Ajaccio cedex 4

Téléphone : **04.95.23.62.60.**

Email: tdc.asacc@orange.fr web: <http://www.asacc.fr>.

Email: maremachja@gmail.com

1.1P .OFFICIELS

Voir Règlement particulier du Rallye Moderne

Tous les Officiels opérant sur le Rallye Moderne sont les mêmes qui officient sur le Rallye VHC.

Direction de Course

Directeur de Course :

Adjoints à la Direction :

(Nouveau départ)

Gérard PLISSON N°12983

Sylvie ZYCK N°3416

David BERETTI N° 20543

Directeur de Course Délégués ES 1 – 2 3 - 4

Directeur Intermédiaire l'ES

Noel BASTIANAGGI N°2221

Jacqueline EHLINGER N° 183132

Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques :

Organisateur Technique :

Véhicule tricolore :

Véhicule damiers :

Jacqueline EHLINGER N° 183132

Vincent GIACOMO N° 19783

Stéphanie CACCAVELLI N° 6471

Gilbert LEROYER N°

Commissaires techniques



Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse

BP – 874 – 20192 AJACCIO CEDEX 5 . www.asacc.fr email : tdc.asacc@orange.fr

Responsable : **Michel RAMU N° 2669**
Techniques VHC/VHRS: **André BAROLLE N° 55043**
Jean CAMPANA N° 4045
Jean Gérard MUZI N° 38806
Techniques Rallye 2 Henri PINET N° 11855
Valérie ROUSTAN N° 122514

Responsable des Classements : Laurent FABRE N° 49193

Chargés des Relations Avec les Concurrents Frédérica CASANOVA N°39688
Pierette RUBINI N° 27884

Chargés des Relations Avec les Concurrents VHC /VHRS Vincent FATTACCIO N°8025

Responsables des relations avec les commissaires : Félix CASABIANCA N°57809
Gilbert LEROYER N°18278

Responsable matériel : André VARALDO N° 5486
Jean Paul PERES N°

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} rallye **MARE à MACHJA VHC 2020** compte pour
La Coupe de France des Rallyes VHC 2021 coefficient 2
Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
Le Challenge Interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne,
Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Voir règlement particulier du Rallye moderne,

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à concurrence de 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés

avec la publicité facultative des organisateurs **avant le 13 Octobre 2020 : 420,00 €**

avec la publicité facultative des organisateurs : 450,00 €

sans la publicité facultative des organisateurs : **450 € x 2**

Conditions particulières pour les licenciés ASACC

avec la publicité facultative des organisateurs : 400,00€

sans la publicité facultative des organisateurs : 400,00 € x 2

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.



- a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- c). Joindre la 1ere page du PTH (Passeport Technique Historique)
- d) du montant des droits d'engagement.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2020

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

pour la première liste : groupe 4/5, groupe 2, groupe 3, groupe 1 , le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées

Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

ARTICLE 5.P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye Moderne

ARTICLE 6.P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 5ème rallye *Mare à Machja 2020* représente un parcours de **209,91 km.**

Il est divisé en **2 étapes et 4 sections.**

Il comporte **4 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **80,60 km.**

Les épreuves spéciales sont :

ETAPE 1

ES 1 Pietrosella - Acqua Doria 1	25,60 Km
ES 2 Pietrosella - Acqua Doria 2	25,60 Km

ETAPE 2

ES 3 Zizoli - Agosta 1	14,70 Km
ES 4 Zizoli - Agosta 2	14,70 Km

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement moderne

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7.P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON /NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Voir règlement standard des rallyes.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS- APPELS

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.

Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)

Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation de prix en espèces.

Des récompenses seront attribuées :

Coupes : 5 premiers du classement général

- Vainqueur de chaque groupe
- 3 premiers de chaque classe
- Un souvenir sera attribué à tous les concurrents classés
- 1 Coupe des Dames

La remise des prix se déroulera le Dimanche 15 Novembre 15H30 à la salle des fêtes de Pietrosella